



Les mathématiques en classe de première générale du lycée réformé : cherchez l'erreur !



En effet, comme chacun peut le constater, les élèves entrés en première générale réformée en septembre dernier y ont trouvé deux types d'offre d'enseignement de mathématiques au choix :

Soit l'enseignement de spécialité que l'on peut choisir à raison de 4 heures par semaine ;

Soit ... rien dans ce domaine puisque les mathématiques ne font pas partie des enseignements proposés dans le cadre du tronc commun.

Le fait que les mathématiques ne fassent pas partie du tronc commun a beaucoup surpris, mais procède d'une logique que nous acceptons : maintenir dans le nouveau lycée la possibilité de préparer un baccalauréat purement littéraire (sans aucun enseignement de mathématiques) qui existait dans l'ancien lycée par le choix possible d'une préparation au baccalauréat L sans y choisir l'option de mathématiques.

On a voulu que dans le lycée réformé un tel parcours soit encore possible, et pour cela, il n'était pas possible que les mathématiques soient imposées à tous par leur présence dans le tronc commun. C'est un choix que certains discutent au nom de la nécessaire présence selon eux des mathématiques dans le socle commun des connaissances et compétences que devrait acquérir tout citoyen du monde d'aujourd'hui, mais qui procède d'une logique que nous comprenons au regard de la volonté pré exprimée.

Par contre, nous ne comprenons pas qu'il n'y ait plus de possibilité de bénéficier d'un enseignement de mathématiques de niveau intermédiaire. Cette possibilité existait dans l'ancien lycée, certains élèves ayant alors la possibilité de choisir parmi les trois possibilités suivantes : les mathématiques de haut niveau telles qu'on les enseignait en filière S, le niveau intermédiaire qui était celui qui figurait dans le tronc commun de la filière ES ou pour les L choisissant de suivre l'enseignement optionnel de mathématiques, et l'absence totale de mathématiques pour les L qui

préfèrent un parcours sans enseignement de ce type. Cette possibilité de bénéficier d'un enseignement de mathématiques de niveau intermédiaire a disparu dans le nouveau lycée général. On se demande pourquoi ?

Ce choix est d'autant plus surprenant que, de l'avis très majoritaire des professeurs de mathématiques eux-mêmes, le programme de l'enseignement de spécialité de mathématiques proposé en première générale du nouveau lycée est "de type S", donc trop abstrait et complexe pour une importante partie des élèves qui l'ont choisi. L'alerte avait d'ailleurs été lancée dès la publication du projet de programme en septembre/octobre 2018, nombre d'enseignants de mathématiques prévenant que ce programme était manifestement conçu pour des élèves à profil scientifique, et poserait de gros problèmes aux élèves ayant d'autres profils (les ex ES et L), ayant besoin d'un programme de mathématiques principalement composé de mathématiques appliquées. Les responsables ministériels ont fait le choix de ne pas tenir compte de cet avertissement.

Il en résulte qu'une partie des élèves ayant choisi la spécialité mathématiques en première générale découvrent trop tardivement qu'ils ne sont pas aptes à assimiler le programme qui leur est proposé. De ce fait, nombre d'entre eux ont sollicité de cesser d'en suivre l'enseignement et ont demandé à changer de spécialité en cours du premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020. Les équipes de direction et pédagogiques ont fait ce qu'elles ont pu en autorisant (jusqu'aux vacances de Toussaint) nombre de changements d'enseignement de spécialité mathématiques contre une autre spécialité, lorsque cela était possible. Cependant, beaucoup sont restés en "spé maths" et y vivent un véritable choc, voire une sorte d'enfer.

Ajoutons que le problème est d'autant plus lourd qu'en amont, lorsque les familles dont les enfants étaient scolarisés en seconde en 2018/2019 ont eu à choisir les trois enseignements de spécialité que leurs enfants suivraient en 2019/2020 en classe de première générale, elles se sont très fortement concentrées sur le choix de la "spé maths" ainsi que nous l'avons mis en lumière dans un autre article publié le 21 août 2019 sur LinkedIn ("Quels ont été les choix des familles concernant les enseignements de spécialité en première générale du nouveau lycée ?").

Dans un communiqué de presse en date du 19 juillet 2019, le Ministère constate que la spécialité mathématiques arrive largement en tête des choix (les deux tiers des familles en moyenne, plus de 80% dans les lycées les plus réputés). Facteur premier de cette préférence : le sentiment que c'est un choix incontournable compte tenu de l'importance des mathématiques dans les sociétés contemporaines en général, dans la plupart des filières d'enseignement supérieur en particulier. Force est de constater que dans de trop nombreux cas, ce choix n'a pas été précédé d'une prise en compte de la réalité du programme et du niveau élevé d'exigence de cet enseignement de spécialité de mathématiques, et donc de la capacité de l'élève à y réussir.

Conséquence prévisible que nombre de chefs d'établissements et professeurs de mathématiques annoncent : il y aura une forte proportion de renoncement à la spécialité mathématiques lors du passage en terminale.

Autre élément contradictoire au regard d'un tel choix : en classe terminale générale du lycée réformé, il sera possible de bénéficier d'un enseignement de mathématiques de niveau intermédiaire, sous forme d'une option facultative dite de "mathématiques complémentaires", à raison de trois heures par semaine (au lieu de six pour la "spé maths"), et dont le programme a été conçu pour un public d'élèves à profil non scientifique.

On comprend mal pourquoi une telle possibilité n'est offerte qu'en classe terminale générale, et

pas en première, d'autant qu'en l'état actuel des textes réglementaires, un élève ne pourra choisir en terminale l'enseignement optionnel de "mathématiques complémentaires", que s'il a choisi la "spé maths" en première ! Sauf changement de cette règle, les autres en seront exclus. Quand à ceux qui voudront s'adonner "à fond" à l'art subtil des mathématiques de très haut niveau, on offre la possibilité d'ajouter aux six heures hebdomadaires de spécialité mathématiques de terminale générale, trois heures de "mathématiques expertes", soit neuf heures par **semaine des mathématiques** à haut niveau contre six dans la grille horaire de la terminale S de l'ancien lycée. Ainsi, on a manifestement beaucoup plus eu le souci de "doper" le niveau en mathématiques des futurs scientifiques, que de se préoccuper des besoins en cet enseignement des élèves qui ne se préparent pas à des études puis une carrière scientifiques. C'est là un choix que nous n'hésitons pas à qualifier d'absurde, mais aussi empreint d'une forte dose d'idéologie.

Dans certains établissements - peu nombreux en vérité - une telle position des responsables ministériels a provoqué des initiatives compensatoires.

Pour être passé dans une quarantaine de lycées publics et privés sous contrat depuis la rentrée de septembre 2019 (pour y faire des conférences, des formations...), nous avons pu constater que dans un petit nombre d'entre eux, tous de statut privé sous contrat ou hors contrat, on a passé outre la stricte application des textes réglementaires en proposant aux familles, en première générale, la possibilité d'opter pour une option facultative de mathématiques de niveau intermédiaire, pensée localement sur la base d'un programme conçu par les professeurs de mathématiques de l'établissement. Cet enseignement porte des noms différents : "enseignement préparatoire au mathématiques complémentaires", "mathématiques appliquées", "mathématiques pour études supérieures tertiaires", etc.

Et pour lever le risque que les élèves qui en bénéficient ne puissent accéder à l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en terminale, on envisage très sérieusement de passer outre l'obligation pour cela d'avoir suivi en première l'enseignement de spécialité de mathématiques. Bien plus, dans le cas où le ministère n'accepterait pas de lâcher du lest en autorisant l'accès à l'enseignement de mathématiques complémentaires pour les élèves n'ayant pas opté pour la "spé maths" en première, les responsables de ces établissements frondeurs envisagent de maintenir cet enseignement sous forme d'une option facultative de classe terminale qui se nommera autrement que "mathématiques complémentaires".

Et lorsqu'on fait remarquer à ces chefs d'établissements que les élèves concernés ne pourront pas dans ce cas se présenter à l'épreuve de mathématiques complémentaires au baccalauréat, ils répondent que l'établissement pourra délivrer une attestation spécifique présentant le bilan scolaire et personnel de l'élève ayant suivi un tel enseignement, et qu'ils ne voient pas ce qui pourrait empêcher qu'une telle attestation figure dans le dossier Parcoursup du candidat au passage dans l'enseignement supérieur. De telles initiatives, qui pourraient se multiplier dans le futur, introduisent une situation très inéquitable entre les établissements.

C'est pourquoi nous en appelons à ce que les responsables ministériels prennent tout ou partie des deux mesures suivantes :

1) Introduire, dès la rentrée de 2010, la possibilité de bénéficier en première générale d'un enseignement optionnel facultatif de "mathématiques complémentaires" (ou autre appellation) qui sera réservée aux élèves qui n'ont pas opté pour l'enseignement de spécialité de mathématiques. Une telle création pourrait se faire à coût constant (voire à coût global inférieur) dans la mesure où le volume horaire de cet enseignement serait de deux ou trois heures par semaine (au lieu de

quatre pour la "spé maths" de première générale, qui verrait le nombre de ses élèves réduit d'autant).

2) Permettre l'accès à l'enseignement de mathématiques complémentaires de terminale générale aux élèves qui, en première, n'auraient pas suivi l'enseignement de spécialité de mathématiques. Une telle mesure pourrait s'accompagner de la création d'un "enseignement passerelle" de mathématiques qui pourrait être proposé durant le troisième trimestre de l'année scolaire de première aux élèves n'ayant pas opté pour la "spé maths" en première générale, et désireux d'opter pour l'enseignement de mathématiques complémentaires en classe terminale.

Il y a nécessité que les deux décisions rectificatives que nous proposons soient rapidement examinées et aboutissent à des décisions prises dans un délai qui rend possible la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions pour la rentrée 2020, tant en classe de première générale que terminale générale. Faute de cela, il est à craindre que la poignée d'établissements "frondeurs" qui ont mis en place en première générale divers dispositifs correcteurs de telles anomalies ne se multiplient.

Ce serait un coup de plus porté contre le modèle républicain d'un enseignement secondaire égalitaire.

Rappelons qu'il existe en France ce que l'on nomme un "pacte républicain égalitaire" hérité de la Révolution de 1789, Comme le rappelle le philosophe et historien Marcel Gauchet, rédacteur en chef de la revue "Le Débat", dans une interview accordée à la revue Le Nouvel Obs du 5/11 décembre 2019 : "Dans la culture républicaine, il demeure l'idée que l'Etat doit proposer une prestation identique à tous les citoyens".

Bruno MAGLIULO

Dernière modification le lundi, 09 décembre 2019